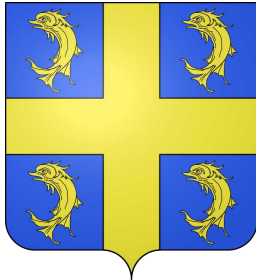


DEL086_2025

DÉPARTEMENT DU GARD - COMMUNE DE DOORBIES **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU** **CONSEIL MUNICIPAL**



Le samedi 13 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Mairie de Doorbies, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel des séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Irène LEBEAU, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 05/12/2025

Secrétaire de séance : Marc SAUVAIRE

En exercice : 10

Présents : 8

Excusés : 2

Absents : 0

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 9 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 1

Membres présents :

Irène LEBEAU, Marc SAUVAIRE, Renaud ESCANDE, Gaëlle JOSSINET, Corinne THERIC, Jean-Luc ABLE, Jean-Marie PONCELET, Laurent BALSAN

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Jean-Claude THION, Christian RAGUES (donne pouvoir à : Jean-Marie PONCELET)

Membres Absents :

Tarifs et périodes pour le camping la Pensière - saison 2026

Mme le Maire expose :

Il convient de délibérer sur les tarifs du camping La Pensière pour l'année 2026 pour les chalets et les emplacements.

Mme la Maire propose de conserver les tarifs 2025, avec les périodes suivantes pour les chalets :

Ouverture à partir du 14 mars et fermeture le 15 novembre 2026.

	Tarifs Chalets La Pensière 2026					
	Basse saison			Haute saison (du 11/07 au 22/08)		
	Semaine	Week-end	Nuit sup	Semaine	Week-end	Nuit sup
Chalet 2 places	220 €	100 €	30 €	310 €	non	non
Chalet 4 places	330 €	130 €	45 €	410 €	non	non

Pour le camping, ouverture à partir du 30 avril et fermeture le 20 septembre.

	Basse saison	Haute saison (du 11/07 au 22/08)
Adulte	5,60	6,50
Enfant	2,5 € (de 3 à 12 ans, gratuit pour les moins de 3 ans)	3 € (de 3 à 12 ans, gratuit pour les moins de 3 ans)
Emplacement avec voiture	5,00 €	6,00 €
Emplacement sans voiture	2,50 €	3,00 €
Voiture supplémentaire	5,00 €	5,00 €
Electricité	4,00 €	4,00 €
Chien	1,50 €	1,50 €
Machine à laver	3,00 €	3,00 €
Forfait (Emplacement + voiture + 2 personnes)	15,00 €	17,00 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal valide ces propositions et charge Mme le Maire de signer tout document s’y rapportant.

Fait et délibéré en mairie le samedi 13 décembre 2025

Le Secrétaire de séance,
 Marc SAUVAIRE

Mme le Maire

Handwritten signature or mark.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 030-213001050-20251213-DEL086_2025-DE

